

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 22/07/2024

Secrétaire de séance : Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Devis pour réparation de chaufferie du Passavour – Accord à l'unanimité

Lecture du compte rendu du 10 mai 2024. Approuvé à l'unanimité.

1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier. Il permet ainsi d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD 2023.

2. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2023 du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD 2023.

3. TRAVAUX PONT CLOS NOUVEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil la dégradation du Pont du Clos nouveau qui permet à la voie communale n°9 de franchir la rivière du Jabron et la décision du 13 mars 2023 de confier l'étude préparatoire à l'association IT 04 afin de faire des travaux de réparation durables.

Monsieur le Maire présente l'étude de IT 04 et indique que le montant du programme estimé est de 57 234,40 €HT (montant de l'étude IT 04 comprise).

Monsieur le Maire rappelle que le CERAMA a attribué à la commune une subvention au titre du programme National Ponts pour un montant de 40 521,00 € soit 60% de 67 535,00 € HT de travaux estimé.

En effet, le CEREMA a estimé que les montants des travaux indiqués dans l'étude d'IT04 sont sous-estimés et a attribué sa subvention sur un montant réévalué par leur service.

Monsieur le Maire indique que cette opération peut être également subventionnée par le Département au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'étude préalable présentée par l'agence départementale IT 04 pour les travaux de sauvegarde du pont Clos Nouveau, son programme de travaux et le montant du programme estimé à 67 535,00 € HT ; autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès du département au titre des Amendes de Police et approuve le plan de financement ci-après :

*CEREMA :	40 521,00 € soit 60 %
(Décision attributive n°2024-PnPT-06-0614 du 04/06/2024)	
* Département Amendes de Police	13 507,00 € soit 20 %
*Commune :	<u>13 507,00 € soit 20 %</u>
Total :	67 535,00 € HT

s'engage à financer la part communale de l'opération, autorise Monsieur le Maire à engager les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. PROJET ACHAT REMORQUE

5. PROPOSITION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE IT 04 – CREATION DE STATIONNEMENTS SUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création de stationnement sur la traversée du village et la délibération du 08 avril 2024 validant le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT04.

Suite à changement de lieu pour la création des stationnements, il propose de valider le nouveau devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT04.

Le montant du devis s'élève à 2 262,50 €HT soit le même montant que le précédent devis.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT04 pour le dossier de création de stationnement sur la traversée du village pour un montant de 2 262,50 €HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

6. ACQUISITION TERRAINS ET DONATION TERRAIN PAR UN TIERS

Monsieur le Maire indique que la Commune de Curel a fait une demande d'achat de terrains à proximité de de la mairie auprès de Monsieur Guy HEMARD.

Elle concerne les parcelles section A n°246 d'une surface de 82 m² et la parcelle section A n°364 d'une surface de 860 m².

Monsieur Guy HEMARD, a proposé de céder ces deux terrains à la Commune un prix de vente de 1 €.

Cette cession serait constatée par un acte notarié qui sera établi auprès de l'étude Notarial Magali MARTELLI et Valérie VACHIER, Notaires à Sisteron. Les frais d'acte notarié incomberaient à la Commune de Curel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition, pour un euro (1 €), des parcelles section A n°364 et section A n°246 d'une surface totale de 942 m² appartenant à Monsieur Guy HEMARD ; décide que les frais d'acte notarié incombent à la Commune de CUREL et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude Notarial Magali MARTELLI et Valérie VACHIER, Notaires à Sisteron et toutes les pièces relatives à cette affaire.

7. ACHAT ROULEAUX LAINE DE VERRE A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un particulier propose de vendre à la commune des rouleaux de laine de verre qu'il a en stock et que ces rouleaux pourraient permettre de faire l'isolation de la maison Valentin.

Après s'être renseigné sur les prix, monsieur le Maire propose d'acheter ces rouleaux pour un montant de 600 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet d'achat de rouleaux de laine de verres pour un montant de 600.00 €.

8. RENOVATION MAISON VALENTION

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire des travaux de rénovation intérieure de la maison Valentin, qui s'est abîmée avec le temps.

Monsieur le Maire propose de faire des travaux de reprise d'enduits, de doublage et peinture dans deux chambres.

Il présente des devis concernant ces travaux de rénovation.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les travaux présentés ci-dessus et valide le devis de l'entreprise PLAQUELEC JEROME AMAYENC pour un montant de 7 151.00 €HT ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

9. REPARTION CHAUFFERIE PASSAVOUR – DEVIS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'installation de chauffage au Passavour présente des fuites et qu'il faut remplacer le dégazeur.

Il indique qu'il est nécessaire de faire les réparations avant la saison de chauffe.

Le montant du devis de la société CLIMAX s'élève à 1 387.97 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la société CLIMAX pour un montant de 1 387.97 €HT pour les réparations à réaliser sur la chaufferie du Passavour et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Cave communale du Passavour à désinfecter
- Chemin du vieux Curel à entretenir

La séance est levée à 17h42

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

